

COMMUNE DE FLEYS
PROCES – VERBAL
DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
DE LA RÉUNION DU 25 Mai 2020
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS

Convocation et affichage : 14 Mai 2020

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Nicolas LAROCHE, Christian SANSEIGNE, Julien COLLON, Oliver BOVE, Charly NICOLLE, Vincent COUPEROT, Jany AUCLERCQ, Jérémy VENON, Stevens DAVID

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : **Jérémy VENON**

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Installation du conseil municipal,
- Election du maire,
- Fixation du nombre des adjoints,
- Election des adjoints,
- Fixation des indemnités
- Désignation des membres des commissions.
- Questions diverses

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **AUFRERE** Stéphane, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions

Installation des conseillers municipaux

Monsieur VENON Jérémy a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, **Monsieur SANSEIGNE Christian** a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **Mrs NICOLLE Charly et COUPEROT Vincent**

Délibération n° 12_25 05 2020 - Élection du maire sous la présidence de Mr SANSEIGNE Christian

Visé par la Préfecture le :

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.
Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental .
Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.
Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »
Il est procédé à l'élection du maire.
Après avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**
D'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.
Candidat déclaré : **AUFRERE Stéphane**

1er TOUR DE SCRUTIN

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	11
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	2
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u> :	9
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u> :	6
<u>A obtenu</u> : Mr AUFRERE Stéphane	9
<u>Est élu</u> : Mr AUFRERE Stéphane , maire de la commune de FLEYS	

Délibération n° 13_25 05 2020 : Fixation du nombre des adjoints au Maire

Visé par la Préfecture le :

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre

puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la ville de FLEYS étant de 11, il ne peut y avoir plus de 2 adjoints au maire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

- De fixer à **2** le nombre des adjoints de la ville de FLEYS

Vote du conseil municipal :

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Absent(s) lors du vote : 0

Délibération n° 14_25 05 2020 - Election des adjoints au Maire

Visé par la Préfecture le :

Vu l'article L2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à [l'article L. 2122-7](#).

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. »

Vu la délibération n° **13_25 05 2020** relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Il est procédé à l'élection du 1^{er} adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**

D'élire le 1^{er} adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : **COLLON Xavier**

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 9

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

A obtenu : **COLLON Xavier** 9

Est élu : **COLLON Xavier**, 1^{ER} adjoint au maire de la commune de FLEYS

Il est procédé à l'élection du deuxième adjoint au Maire

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**

D'élire le deuxième adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats déclarés : **VENON Jérémy**, **LAROCHE Nicolas**

1er TOUR DE SCRUTIN

<u>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne</u> :	11
<u>A déduire</u> : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	2
<u>Reste, pour le nombre des suffrages exprimés</u> :	9
<u>Majorité absolue des suffrages exprimés</u> :	6
<u>A obtenu</u> : VENON JérémY	8
LAROCHE Nicolas	1

Est élu : **VENON JérémY**, 2^{ème} adjoint au maire de la commune de FLEYS

Délibération n°15_25 05 2020 - Indemnité de fonctions du maire et des adjoints

Visé par la Préfecture le :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique et du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985, modifié, relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions, **DECIDE** d'allouer au maire et à (aux) adjoint(s) le montant des indemnités maximales prévues par la loi en appliquant la revalorisation de l'indice brut terminal comme suit :

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1^{er} janvier 2020

Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires

Article [L. 2123-23](#) du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	25,5	991,80
De 500 à 999	40,3	1 567,43
De 1 000 à 3 499	51,6	2 006,93
De 3 500 à 9 999	55	2 139.17
De 10 000 à 19 999	65	2 528.11
De 20 000 à 49 999	90	3 500.46
De 50 000 à 99 999	110	4 278.34
100 000 et plus *	145	5 639.63

Indemnités de fonction brutes mensuelles des mairesArticle [L. 2123-23](#) du CGCT

Strates démographiques	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
Moins de 500	9,9	385,05
De 500 à 999	10,7	416,17
De 1 000 à 3 499	19,8	770,10
De 3 500 à 9 999	22	855,67
De 10 000 à 19 999	27,5	1 069,59
De 20 000 à 49 999	33	1 283,50
De 50 000 à 99 999	44	1 711,34
De 100 000 à 199 999	66	2 567,00
200 000 et plus *	72,5	2 819,82

Délibération n°16_25 05 2020 - Délégué du Conseil Municipal auprès de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs**Visée par la préfecture le :**

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire soumet à l'assemblée la nécessité de nommer 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour représenter la commune à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs

Le conseil Municipal passe au vote qui a donné le résultat suivant :

Votants : 11

Titulaire : AUFRERE Stéphane : 11 voix

Votants : 11

Suppléants : COLLON Xavier : 11 voix

Sont élus

Titulaire : AUFRERE Stéphane

Suppléant : COLLON Xavier

Délibération n°17_25 05 2020 - Délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne – CLE du Tonnerrois

Visée par la préfecture le :

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire soumet à l'assemblée la nécessité de nommer 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) – CLE du TONNERROIS

Le conseil Municipal, passe au vote qui a donné le résultat suivant :

Votants : 11

Titulaire : VENON Jérémy 11 voix

Votants : 11

Suppléant : COUPEROT Vincent : 11 voix

Sont élus

Titulaire : VENON Jérémy

Suppléant : COUPEROT Vincent

Délibération n°18_25 05 2020 - Délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat des Eaux du Tonnerrois

Visée par la préfecture le :

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire soumet à l'assemblée la nécessité de nommer 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois.

Le conseil Municipal, passe au vote qui a donné le résultat suivant :

Votants : 11

Titulaires : COLLON Xavier : 11 voix

Votants : 11

Suppléants : VENON Jérémy : 11 voix

Sont élus

Titulaires : COLLON Xavier

Suppléants : VENON Jérémy

Délibération n°19_25 05 2020 – Délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat du Serein

Visée par la préfecture le :

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire soumet à l'assemblée la nécessité de nommer 1 membre titulaire pour représenter la commune auprès du Syndicat du Serein.

Le conseil Municipal, passe au vote qui a donné le résultat suivant :

Votants : 11

Titulaire : BOVE Olivier : 11 voix

Votants : 11

Suppléant : NICOLLE Charly : 11 voix

Sont élus

Titulaire : BOVE Olivier

Suppléant : NICOLLE Charly

Délibération n°20_25 05 2020 – Délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat Intercommunal du Collège de Chablis

Visée par la préfecture le :

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire soumet à l'assemblée la nécessité de nommer 1 membre titulaire pour représenter la commune auprès du Syndicat Intercommunal du collège de Chablis

Le conseil Municipal, passe au vote qui a donné le résultat suivant :

Votants : 11

Titulaire : AUCLERCQ Jany : 11 voix

Votants : 11

Suppléant : BOVE Olivier : 11 voix

Sont élus

Titulaire : AUCLERCQ Jany

Suppléant : BOVE Oliver

Délibération n°21_25 05 2020 – Nomination d'une commission d'ouverture des plis d'appel d'offres

Visée par la préfecture le :

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire soumet à l'assemblée la nécessité de nommer une commission d'ouverture des plis composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le conseil Municipal, passe au vote qui a donné le résultat suivant :

Votants : 11

Titulaire :

SANSEIGNE Christian : 11 voix
COLLON Xavier : 11 voix
AUFRERE Stéphane : 11 voix

Supplément :

VENON Jérémy : 11 voix
LAROCHÉ Nicolas : 11 voix
COLLON Julien : 11 voix

Sont élus

Titulaires :

SANSEIGNE Christian
COLLON Xavier
AUFRERE Stéphane

Suppléments:

VENON Jérémy
LAROCHÉ Nicolas
COLLON Julien

Délibération n°22_25 05 2020 – Nomination des différentes commissions

Visée par la préfecture le :

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la nomination des différentes commissions.

Après délibération et vote, le Conseil **DESIGNE** :

Commission des Bâtiments Communaux et Foyer

M. DAVID Stevens
M. LAROCHÉ Nicolas
M. COUPEROT Vincent (Responsable Foyer)
M. COLLON Julien (suppléant Foyer)

Commission des Fêtes et Cérémonie

M. AUFRERE Stéphane
M. SANSEIGNE Christian
M. AUCLERCQ Jany
M. DAVID Stevens

Commission des Voies, Chemins et Fleurissement et cantonnier

M. NICOLLE Charly (Responsable cantonnier) M. AUFRERE Stéphane
M. VENON Jérémy, LAROCHÉ Nicolas

Commission Défense

M. AUFRERE Stéphane

Commission CLECT

M. SANSEIGNE Christian

Commission Sécurité

M. AUFRERE Stéphane
M. LAROCHÉ Nicolas
M. SANSEIGNE Christian
M. NICOLLE Charly
M. VENON Jérémy

Commission AFR

COLLON Xavier
NICOLLE Charly
AUFRERE Stéphane
AUCLERCQ Jany

Commission Du Bulletin Municipal

M. DAVID Stevens
M. NICOLLE Charly
M. AUFRERE Stéphane
La secrétaire de Mairie

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 20 h 30

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n° 12_25 05 2020 - Élection du maire sous la présidence de
Mr SANSEIGNE Christian

Délibération n° 13_25 05 2020 : Fixation du nombre des adjoints au Maire

Délibération n° 14_25 05 2020 - Election des adjoints au Maire

Délibération n°15_25 05 2020 - Indemnité de fonctions du maire et des adjoints

Délibération n°16_25 05 2020 - Délégué du Conseil Municipal auprès de la
Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs

Délibération n°17_25 05 2020 - Délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat des
Eaux du Tonnerrois

Délibération n°18_25 05 2020 - Délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat
Départemental d'Energies de l'Yonne – CLE du TONNERROIS

Délibération n°19_25 05 2020 – Délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat du
Serein

Délibération n°20_25 05 2020 – Délégué du Conseil Municipal auprès du Syndicat
Intercommunal du Collège de Chablis

Délibération n°21_25 05 2020 – Nomination d'une commission d'ouverture des plis
d'appel d'offres

Délibération n°22_25 05 2020 – Nomination des différentes commissions

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Julien	COLLON		
Olivier	BOVE		
Jany	AUCLERCQ		
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE		
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE		
Stevens	DAVID		
Jérémy	VENON		